



Le 11 septembre 2007  
Pour diffusion immédiate

# **AVIS PUBLIC DE SÉCURITÉ**

## **ÉVITEZ LA ZONE DE CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE RÉGULATEUR DE SORTIE DU CANAL DE DÉRIVATION À LOCKPORT**

### **On demande aux pêcheurs d'utiliser d'autres points d'accès à la rivière Rouge à Lockport**

Comme la construction de l'ouvrage régulateur de sortie à Lockport est en cours, la Commission du canal de dérivation du Manitoba demande à la population d'éviter la « zone active de construction ». En effet, le dynamitage rendra la zone de construction extrêmement dangereuse. Sous réserve de l'approbation réglementaire, le travail sur le chantier peut commencer dès le 12 septembre et se poursuivre pendant environ un mois. Avant tout dynamitage, des panneaux seront installés pour aviser les gens de ne pas s'approcher et une puissante sirène se fera entendre trois fois.

Actuellement, le secteur voisin de l'ouvrage régulateur de sortie est utilisé comme site d'activités récréatives non autorisées, ce qui comprend un point d'accès à la rivière Rouge utilisé par les pêcheurs et la population. **Pendant la construction du canal de dérivation, le public dans son ensemble doit éviter de s'approcher de cette zone de construction très active.** De plus, le public doit savoir que le niveau sonore du dynamitage est très élevé.

La Commission du canal de dérivation du Manitoba ne prévoit aucune incidence négative à long terme liée au dynamitage qui sera effectué sur la digue comprise dans la zone de construction et à l'intérieur de l'emprise du canal. Cependant, par mesure de précaution, elle a retenu les services de KGS Group, société de génie-conseil qui sera chargée d'inspecter les bâtiments et les structures dans les environs immédiats de la zone de construction avant le début des travaux.

On avise les pêcheurs et la population en général qu'il est possible d'accéder à la rivière Rouge par d'autres lieux, notamment :

- « Cats on the Red », entreprise privée située sur la rive ouest de la rivière Rouge, en face de la sortie du canal;
- Une rampe de mise à l'eau au parc Selkirk, à Selkirk, Manitoba, exploitée par la Ville de Selkirk; et
- La jonction des routes provinciales à grande circulation 204 et 509, sur Old Henderson Highway, à environ 7 km au nord de l'ouvrage régulateur de sortie, près de East Selkirk.

La construction permettra de multiplier approximativement par deux la largeur actuelle de l'ouvrage régulateur de sortie dans le but d'accommoder l'augmentation du débit. Des parois seront aussi construites dans le chenal pour empêcher l'érosion. Des blocs brise-charge et des blocs de dissipation d'énergie seront construits en aval de la sortie pour réduire encore plus la vitesse à laquelle l'eau réintègrera la rivière Rouge. Ces améliorations feront en sorte que l'eau passera dans la sortie à la même vitesse qu'avant l'agrandissement. Les travaux sur la sortie ont commencé cet été et devraient se poursuivre pendant les deux prochaines années.

La Commission du canal de dérivation du Manitoba rappelle au public que des travaux de construction sont en cours sur l'ensemble du canal. Il en découle que des travailleurs et de l'équipement lourd se trouvent sur le site en tout temps, y compris les fins de semaine, ce qui signifie que de nouveaux dangers liés à la construction apparaissent tout au long de l'année. Par conséquent, on demande à la population d'éviter toutes les zones de construction du canal de dérivation.

Nous vous remercions de votre coopération, qui nous aide à garder les zones de construction du canal de dérivation sécuritaires pour la population et pour les travailleurs.

-30-

Renseignements : Ronuk Modha, Commission du canal de dérivation du Manitoba,  
204 945-4178, 204 945-4900 ou 204 793-3969

